

Compte rendu sommaire du conseil municipal Séance du 07 avril 2011 à 20 h 30

PRÉSENTS : Pierre GOUBET, Françoise ROY, Pierre COMMARMOT, Eveline GUILLET, Lydie PONS, Robert RESTA, Robert ROCHE, Jacqueline ACCARDO, Marc MICOUD, Robert TURGIS, Claude CHARTON, Marie GIROT, Ludwina CUMIN, Muriel BRUGNOT, Benoit DORE, Yves ROUX.

EXCUSÉS : Jean-Claude LAZZARONI (procuration à Mme ROY), Catherine BRIDAY (procuration à M. MICOUD), Marc PELARDY (procuration à Mme GUILLET), Gilles VIALAND (procuration à M. RESTA)

ABSENTS : Jacques ETOYAN, Jocelyne CHAGNON, Patricia CLUZEL, Sabrina DERRAS, Mathieu MOREL, Michel BECAVIN, Greta CARRERAS.

Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne Robert ROCHE comme secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 24 février 2011

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Rapport annuel du Délégué du Procureur de la République

M. Roger Berthe, délégué du Procureur de la République, présente sa fonction née du 1^{er} contrat local de sécurité. Son action n'est exercée qu'à la demande du Procureur car il s'agit d'une voie alternative entre le classement d'un dossier sans suite et les poursuites judiciaires.

Ses outils sont le rappel à la loi (souvent impressionnant pour le fautif), le classement sous condition (paiement des dommages...), l'orientation vers une structure adaptée, la médiation pénale et la notification d'ordonnance pénale (explication orale d'une décision du juge), et la composition pénale pour les mineurs qui est une nouvelle mesure intéressante mais un peu « lourde ».

Les frais de fonctionnement sont pris en charge par la commune de Saint-Maurice-de-Beynost et par la Communauté de communes.

M. Berthe présente ensuite son rapport d'activité 2010 : 147 mesures ont été prises sur des majeurs et 50 sur des mineurs sur tout le territoire cantonal. La tendance, sur le territoire de la commune, est sensiblement à la baisse. Mais le nombre d'affaires resté aujourd'hui sans réponse augmente.

M. Berthe termine son intervention en remerciant la gendarmerie de Miribel, la commune et particulièrement la police municipale de Saint Maurice de Beynost pour l'aide que chacun apporte à son travail.

Décisions prises par le Maire par délégation du conseil

Conformément à l'article L 2122-23, M. le Maire rend compte publiquement des décisions prises par délégation du conseil municipal. Ces décisions sont prises dans le cadre des articles L 2122-21 et L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et de la délibération du 27 mars 2008.

Monsieur le Maire informe qu'aucun droit de préemption n'a été exercé.

Nomination et élection

a) Commission communale « Voirie et Bâtiments »

Monsieur Gilles VIALLAND est désigné, à l'unanimité, comme nouveau membre de la commission « voirie-bâtiments communaux ».

b) Élection membre de droit de Côtiers-services

Madame Lydie PONS, adjointe aux affaires sociales, est nommée, à l'unanimité, comme membre de droit de Côtiers services.

Instauration d'une servitude de passage

Le conseil municipal, à l'unanimité, a donné son accord pour l'octroi d'une servitude de passage sur les parcelles AE 459 et AE 461 appartenant à la commune au profit de la parcelle AE 204, propriété de Mlle Angèle CHAKAMIAN.

Modification des compétences de la Communauté de communes de Miribel et du Plateau

M. Le Maire expose, que par deux délibérations en date du 24 février 2011, la Communauté de communes de Miribel et du plateau a modifié ses statuts par le transfert :

- de la voirie interne du forum des sports de Saint-Maurice-de-Beynost et du carrefour au droit du chemin de Thil, accessoires jugés essentiels au bon fonctionnement des équipements communautaires sur le site ;
- du terrain d'honneur de football de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost et ses équipements (tribune et vestiaires)

Le conseil municipal approuve à la majorité (17 voix pour et 3 abstentions) le premier point (voirie interne et carrefour) et à l'unanimité le second point (terrain d'honneur et vestiaires/tribunes).

Personnel : indemnité complémentaire pour élection

Quatre agents ont assuré l'organisation administrative et la permanence lors des élections régionales. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide le versement de l'indemnité complémentaire pour élection pour ces agents. Cette indemnité était prévue au budget 2010.

Motion en faveur de la professionnalisation des auxiliaires de vie scolaire

A la demande de M. Doré, conseiller municipal, le conseil municipal s'est prononcé à la majorité sur une motion de soutien en faveur de la professionnalisation des auxiliaires de vie scolaire dans les écoles. En effet, leur statut est aujourd'hui très précaire.

Intéressé personnellement, un conseiller n'a pas pris part au vote.

Questions et informations diverses

M. Resta informe de la tenue d'une conférence de presse vendredi 8 avril pour protester contre la fermeture éventuelle d'une classe à l'école maternelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Le Maire,
Pierre GOUBET

Affiché le

et retiré de l'affichage le